

AUTORISATION DE SORTIE DES JOUEURS MINEURS

Les Pongistes Mévennais - Saison 2026/2027

1. IDENTITÉ DU JOUEUR MINEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Groupe / créneau : _____

2. RESPONSABLE LÉGAL

Nom et prénom : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

3. AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e), représentant légal du joueur mineur désigné ci-dessus, indique le choix suivant pour la fin des séances :

☐ OUI - SORTIE AUTONOME AUTORISÉE

J'autorise mon enfant à quitter seul les installations à la fin de son créneau d'entraînement, sans attendre la présence d'un adulte autorisé.

☐ NON - SORTIE AUTONOME NON AUTORISÉE

Mon enfant ne pourra quitter la salle qu'en présence d'une personne expressément autorisée à venir le récupérer.

4. PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

5. EN CAS DE RETARD OU DE NON-RÉCUPÉRATION

Si la sortie autonome n'est pas autorisée, le mineur reste sous la responsabilité des encadrants jusqu'à l'arrivée d'une personne autorisée. En cas de retard, le club tentera de joindre le ou les responsables légaux, les personnes autorisées ci-dessus et, si nécessaire, la personne à prévenir en cas d'urgence. En cas de non-récupération prolongée et d'impossibilité de joindre une personne habilitée, le club pourra contacter la gendarmerie ou tout autre service compétent afin d'organiser une prise en charge sécurisée du mineur.

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus et m'engage à informer le club de toute modification concernant l'autorisation de sortie ou les personnes habilitées à récupérer l'enfant.

Fait à : _____ Le : _____ Signature : _____